

Compte rendu de séance

Séance du 24 Novembre 2016

L'an 2016 et le 24 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle Area Bacchi sous la présidence de

DARDONVILLE Alain Maire

Présents : M. DARDONVILLE Alain, Maire, M. DUBOIS Franck, Mme POUSSE Corinne, M. LEGUET Thierry, M. JAHIER Bernard, Mme CAPLAIN Joëlle, Mme JUNCHAT Ghislaine, M. GASTECCEL Jean-Jacques, Mme OGER Colette, M. TARTRON Arnaud, Mme GAUCHER Céline, M. PINTO Alexis

Absent(s) ayant donné procuration : Mme PASSEMARD Aline à Mme POUSSE Corinne, Mme PLISSON Sabrina à Mme GAUCHER Céline, M. MERY Cyrille à M. LEGUET Thierry

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 18/11/2016

Date d'affichage : 18/11/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET

le : 28/11/2016

et publication ou notification

du : 28/11/2016

A été nommé(e) secrétaire : M. TARTRON Arnaud

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

TARIFS COMMUNAUX 2017 - D2016-053

BAIL COMMERCIAL - D2016-054

CONVENTION DE DEMATERIALISATION PREFECTURE - D2016-055

CREATION D'UN POSTE CAE - D2016-056

FINANCEMENT MATERIEL AUDITIF - D2016-057

ADHESION REVOCABLE A L'ASSURANCE CHOMAGE - D2016-058

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur Arnaud TARTRON est désigné secrétaire de séance.

Le lieutenant Robin CHAMPETIER est invité par Monsieur le Maire à présenter aux membres du conseil municipal un point sur la délinquance dans notre commune en 2016.

Il annonce quelques chiffres : 6 cambriolages en résidence, et 2 en local autre (hangar / garage), 4 vols de véhicules. Il y a eu 42 interventions de police secours hors inondation. Il a été enregistrée 1 plainte pour arnaque sur internet. Le lieutenant CHAMPETIER souhaite rappeler que la commune, comme Vennecy et Loury, est considérée comme zone à risques pour la délinquance itinérante du fait de la proximité de la forêt. Le territoire de la CCF est aussi touché depuis peu par le « Home Jacking ».

Il informe qu'il faut appeler le 17 pour les urgences = le service centralisé des demandes en gendarmerie, qui permet de faire intervenir les brigades proches du lieu de l'infraction.

Récemment, le signalement d'un véhicule suspect par un agent technique communal auprès de la gendarmerie a sans doute évité une série de cambriolages sur la commune ce jour-là.

Enfin, le lieutenant CHAMPETIER informe qu'a eu lieu cette semaine la formation auprès de l'école dans le cadre du PPMS.

Comptes rendus des commissions

Monsieur le Maire invite Franck DUBOIS à présenter les points du pôle TURRF

Dossier ZAC.

L'annonce du choix de l'aménageur est parue au BOAMP et au moniteur et le traité de convention devrait être signé début décembre.

Dossier travaux d'assainissement.

Dossier suivi par Bernard JAHIER.

Pour mémoire les rdv de chantier se déroulent tous les lundis à 16h00.

Les travaux de la tranche ferme sont quasiment finis.

Deux points cependant à préciser : le dimensionnement des deux bassins d'orage, les désordres qui apparaissent rue de l'orme au roi.

Reste à faire : Finition bassin d'orage : étanchéité et clôture, section route de Neuville aux Bois (Tranche optionnelle 1)

Point budgétaire : Inchangé, hormis l'installation d'un portail d'accès

Planification : Secteur route de Neuville début janvier 2017

Monsieur Franck DUBOIS informe Ghislaine JUNCHAT qu'il faudra prévoir dans le plan de charges des agents techniques, l'entretien des bassins : tonte, vérification des évacuations, fauchages...

Aménagement nouveau commerce.

Dossier suivi par Aline PASSEMARD pour l'administratif et Ghislaine JUNCHAT, pour le suivi de travaux.

Les travaux sont confiés aux services techniques en régie : revêtement sols et murs. Le chantier sera terminé fin décembre pour une location au 1^{er} janvier 2017.

Mise en œuvre du calendrier ADAP.

Dossier géré par Ghislaine JUNCHAT et Christophe FESNIERES.

Le calendrier concerne l'école primaire pour l'année 2016 et l'école maternelle pour l'année 2017.

L'étude et le chiffrage est bouclé sur les deux exercices. La mise en œuvre des travaux en interne est commencée. Il existerait un delta de 20 000€ sur les prévisions chiffrées d'A2CH et les frais estimés en interne. Si cela s'avère exact, la commission travaux validera les devis et engagement et établira de nouvelles priorités.

Céline GAUCHER présente ensuite les points des commissions École, Jeunesse, Social.

Ecole : Conseil d'école du 7 novembre

Point sur les effectifs : 137 enfants se répartissent sur 6 classes.

(151 en 2015-2016, 168 enfants à la rentrée 2014-2015)

- PS/MS (13 PS et 13 MS)
- GS/CE1 (16 GS et 6 CE1)
- CP/CE1 (16 CP et 7 CE1)
- CE2 : 23
- CM1 : 16
- CM2 : 27

Cette répartition n'est pas figée et pourra évoluer l'année prochaine.

Mise en place du Livret Scolaire Universel (rentrée 2016-2017) C'est un livret scolaire numérique national commun à tous les élèves du CP à la 3^{ème} (tel que Pronotes). La version papier sera gardée, les identifiants devraient être communiqués aux parents.

Plan Particulier de Mise en sûreté (P.P.M.S) : Le 19 octobre a eu lieu un exercice intrusion pour sensibiliser toutes les classes. Un temps de formation, dispensé par un gendarme référent s'est déroulé le 22 novembre en présence des enseignants et de Monsieur le maire.

Un autre exercice de type confinement en cas d'incidents bactériologique et chimique est aussi programmé.

Projet d'école : Le nouveau projet d'école 2016-2020 a été soumis à l'Inspection académique avec ses 3 volets : - le parcours d'éducation artistique et culturelle - la santé - le projet d'école.

La liste des sorties pour l'année nous a été présentée ; jardins du cœur, cirque, école et cinéma, théâtre....

Les CM2 partiront à Combloux en classe découverte à dominante escalade du 28 mai au 2 juin 2017 .

Autres points abordés : vidéoprojecteur, kermesse et travaux ADAP

Rappel : L'intégralité du compte-rendu est disponible sur le site www.rebrechien.fr

Monsieur Franck DUBOIS souhaite que soit rappelé que les questions relatives au temps de pause méridienne ne seront plus abordées en conseil d'école car elles relèvent de la Mairie. Les parents sont invités à prendre rendez-vous pour discuter de ces questions avec les élus.

Jeunesse :

H A L L O W E E N

Des petits monstres accompagnés de parents déguisés ont débarqué à 16h30 sur la place de l'église puis ont quémanté des friandises. Ils nous ont rejoint à la salle polyvalente à 18h, où la commission leur proposait de se restaurer autour d'un buffet et de danser. 94 enfants et les parents ont passé un agréable moment.

JOUETS DE NOEL

La distribution des jouets offerts par la municipalité (enfants de 0 à 6 ans) sera effectuée le dimanche 11 décembre lors du spectacle de Familles Rurales vers 16h30.

Pour les parents qui n'auront pu être présents ce jour là, une seule et unique permanence aura lieu en mairie le lundi 19 décembre de 16h30 à 19 heures.

Social :

Vaccination grippe saisonnière

Samedi 19 novembre, en salle Area Bacchi, 60 personnes ont été vaccinées par l'infirmière Perrine LIGER de Loury. Le coût de l'acte médical a été pris en charge par la commune soit 296,10€.

Anciens

Le colis de Noël pour nos anciens de 75 ans et + sera distribué le samedi 17 par les conseillers de 10h à 12h.

Monsieur Thierry LEGUET présente enfin, les commissions communication, cadre de vie et évènementiel

Bulletin municipal : Le petit agenda guide 2017 ainsi que le bulletin municipal annuel 2016/2017 sont actuellement en cours de rédaction et de mise en page. Comme chaque année c'est un travail conséquent. Ce sera le 3^{ème} agenda guide, peut être le dernier, la convention qui nous liait avec Media diffusion conseil était de 3ans. A voir si nous la renouvellerons ou non. Nous espérons une livraison mi-décembre afin de pouvoir procéder à une distribution en même temps que le bulletin municipal imprimé par la Sté Prévost Offset.

Le site internet www.rebrechien.fr est fréquemment mis à jour au niveau des menus du restaurant communal, des articles de presse et des manifestations sur notre commune. N'hésitez donc pas à le consulter.

Entrées de village : La commission cadre de vie a validé l'achat de 2 structures de type entrées de village. Nous avons finalement décidé de les faire réaliser par un artisan ferronnier du village pour un cout inférieur à ce qui était initialement prévu.

Outre l'intérêt financier et le fait de faire travailler un artisan de la commune, la pose sera également assurée par ce prestataire. Un technicien du Conseil Départemental 45 a validé ce type de structure qui doit respecter un certain nombre de contraintes notamment en matière de RAL, de prise au vent et de scellement. De plus, il nous est préconisé de modifier par arrêté municipal ce que pourrait être le point d'entrée nord de notre agglomération sur la RD8 pour le rapprocher pour plus de cohérence de nos premières maisons.

Nous le ferons ultérieurement à un point routier nouvellement défini en haut de la côte, route de Neuville, à environ 200m en amont du positionnement actuel. La pose de ces 2 structures pourrait avoir lieu au cours du 1er trimestre 2017. Pas de changement pour l'entrée sud. En plus d'une jardinière suspendue de diamètre 600, les éléments hors sol de 300cm, diamètre 80, en acier galva thermo laqué RAL mousse 6005, recevront notre panneau d'agglomération ainsi que notre panneau labellisant Rebréchien comme village fleuri du Loiret .

Théâtre : Grande soirée théâtre vendredi 02 décembre à la salle polyvalente de Rebréchien. La troupe de théâtre du Pommier de Pépin viendra nous interpréter la célèbre comédie du Splendid "Le père Noël est une ordure". Une répétition sur la scène de la salle polyvalente est prévue la veille. Comme à l'accoutumée, il a été demandé à Denis Vinauger de se rapprocher de nos services techniques pour le transfert des décors.

Entrée 6€, demi tarif pour les - 18.

Des invitations gratuites vont être distribuées aux élèves de cycle 3 Cm1/Cm2.

TARIFS COMMUNAUX 2017

Réf : D2016-053 A la majorité (pour : 9, contre : 6, abstentions : 0)

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs communaux pour l'année 2017, et propose :

- de ne pas augmenter les tarifs
- d'augmenter les tarifs communaux de 1%
- d'augmenter les tarifs communaux de 2 %
- d'augmenter les tarifs communaux de 3%

Le Conseil Municipal à la majorité (Alain DARDONVILLE, Franck DUBOIS, Colette OGER, Ghislaine JUNCHAT, Arnaud TARTROU, Thierry LEGUET et pouvoir Cyrille MERY, Céline GAUCHER et pouvoir Sabrina PLISSON), **VOTE pour une augmentation des tarifs communaux de 1%.**

Corinne POUSSE et Aline PASSEMARD, votent pour ne pas augmenter les tarifs. Aline PASSEMARD précisant que l'inflation sur l'année n'étant que de 0,4 %.

Joëlle CAPLAIN, Jean-Jacques GASTECCEL, Bernard JAHIER, Alexis PINTO, votent pour une augmentation de 2%.

Les tarifs communaux 2017 sont :

à partir du 1er janvier	Tarifs 2017
Salle des Fêtes- Place de l'église	
24 heures	129 €
48 heures	190 €
72 heures (samedi, dimanche, lundi)	266 €
Vin d'honneur	63 €
Salle Polyvalente	
Vin d'honneur par 1/2 journée soit 6h	119 €
Réunion : Coût horaire	45 €
Particuliers de la Commune	
24 heures	345 €
48 heures	457 €
72 heures (samedi, dimanche, lundi)	533 €
location de vaisselle	42 €
Personnes extérieures	
24 heures	1 010 €
48 heures	1 212 €
72 heures (samedi, dimanche, lundi)	1 414 €
Location de matériel communal	
Particuliers de la commune	
1 plateau + 2 tréteaux	5 €
1 banc	1 €
1 tente 4 m x 8 m	61 €
Tennis extérieur	
Badge familial pour une année	40 €
Taxe de raccordement- Assainissement	
Maison neuve	1 670 €
Maison déjà équipée d'un assainissement individuel	836 €
Concession cimetière	
Concession trentenaire	76 €
Concession cinquantenaire	159 €
Case dans columbarium ou mini-caveau	
Concession trentenaire	324 €
Concession cinquantenaire	540 €
Taxe de dispersion dans le jardin du souvenir	55 €

BAIL COMMERCIAL

Réf : D2016-054 A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

Un locataire a été trouvé pour le commerce du 3, route de Vennecy. Nous avons laissé en attente la finition des travaux pour les adapter aux besoins de ce locataire.

Nous devons signer le bail de location pour ce commerce, dont l'objet est « Relooking, exposition et vente de meubles », et avons décidé qu'il s'agisse d'un bail précaire de 23 mois.

Nous devons ce soir prendre une délibération pour autoriser le Maire à signer le bail de location tel que décrit ci-dessus et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise à disposition de local dès achèvement des travaux.

Les membres du conseil municipal **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer un bail précaire de 23 mois pour le nouveau commerce.

CONVENTION DE DEMATERIALISATION PREFECTURE

Réf : D2016-055 A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

ACTES, qui signifie « Aide au Contrôle de légalité dématErialisé », désigne à la fois le projet tendant à dématérialiser la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire.

La télétransmission présente les mêmes effets juridiques que la transmission matérielle. Pour les collectivités territoriales, leurs établissements publics locaux, les établissements de coopération intercommunale (EPCI), c'est la possibilité de :

- télétransmettre à la préfecture à tout moment de la journée les actes soumis au contrôle de légalité (arrêtés et délibérations avec leurs annexes, contrats, etc.) avec la possibilité d'annuler un envoi en cas d'erreur.
- recevoir en temps réel, l'accusé de réception qui rend l'acte exécutoire, sous réserve des formalités de publication et de notification.

Les communes qui décident de télétransmettre tout ou partie de ses actes soumis au contrôle de légalité doivent

- prendre contact avec les tiers de télétransmission homologués par le Ministère de l'intérieur (SEGILOG –BERGER LEVRAULT).
- autoriser par une délibération le représentant de la commune à recourir à la télétransmission et à signer le marché avec le tiers de télétransmission et la convention avec la préfecture.
- signer une convention avec le préfet du département comportant notamment (art. R. 2131-3 du CGCT) :
 - la date de raccordement de la collectivité territoriale, de l'EPCI ou de l'EPL à la chaîne de télétransmission
 - la nature et les matières des actes transmis par voie électronique (délibérations, arrêtés, budgets)
 - les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission
 - la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à tout moment à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer la convention de dématérialisation avec la Préfecture, et tout document s'y rapportant.

CREATION D'UN POSTE CAE

réf : D2016-056 A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

Monsieur Franck DUBOIS expose les arguments de la commission RH.

La commission du personnel qui s'est tenue mardi 8 novembre dernier a étudié les solutions à la suite du départ en retraite d'un agent du restaurant communal. La responsable de production culinaire avait proposé 3 solutions : un remplacement poste pour poste, un remplacement à partir de 11h30 pour le service et le ménage, posant le problème d'effectif en cuisine (plus que 2 agents à la préparation), un remplacement à partir de 13h30, pour le ménage uniquement, posant le problème d'effectif en cuisine et en salle pour la surveillance.

La commission du personnel a retenu la 1ère solution, un remplacement poste pour poste mais a opté pour la solution d'un contrat CAE, présentant des avantages financiers non négligeables et une certaine souplesse en cas de nouvelle baisse des inscrits à la cantine, sans parler de l'aide à l'emploi pour une personne en difficulté.

Le contrat est de **20 h minimum par semaine** (le temps sera annualisé)

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, il est proposé de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 3 janvier 2017. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Madame Corinne POUSSE s'interroge sur la nécessité de recruter pour la même durée du fait de la baisse de 20% depuis 2 ans des effectifs inscrits le midi.

Le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

FINANCEMENT MATERIEL AUDITIF

Réf : D2016-057 A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

Le FIPHP – **Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique** - est un organisme qui finance les employeurs publics afin d'améliorer les conditions de travail des travailleurs reconnus handicapés, ou de faciliter leur insertion professionnelle.

Un agent a entrepris une démarche auprès de la MDPH et a été reconnu travailleur handicapé par décision du 29/08/2016.

Afin d'être éligible à l'aide, la médecine préventive doit émettre un avis, et préciser que le dispositif prescrit figure bien sur la liste des prothèses et orthèses remboursables (liste du code de la sécurité sociale).

S'il y figure, il est pris en charge par la Sécurité sociale et vaut donc prise en charge par le FIPHP.

L'agent doit fournir un devis du matériel retenu. L'organisme verse l'aide à la collectivité, déduite de la prise en charge sécurité sociale et mutuelle de l'agent.

La collectivité, grâce à cette aide, finance le matériel de l'agent. Il s'agit d'une opération transparente, mais permettant à l'agent d'être financé à 100% sur son matériel.

La commission du personnel a émis un avis favorable au financement du matériel et invite les membres du CM à autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place de l'aide financière.

Le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place de l'aide.

ADHESION REVOCABLE A L'ASSURANCE CHOMAGE

Réf : D2016-058 A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

La commune ne cotise pas à l'assurance chômage pour ses contrats de droit privé. Il y a actuellement 4 agents sous contrat à la commune en CDD + 3 agents non titulaire en CDI.

En cas de rupture de contrat, la gestion administrative et le paiement des droits de l'agent (Allocation de Retour à l'Emploi) incombent à la commune (730 jours d'indemnisation).

Il existe une possibilité pour l'employeur public d'adhérer à l'assurance chômage pour ses contrats des non titulaires. Il s'agit d'une adhésion révocable au bout de 6 ans.

Taux : 6.40% = 430€ / mois.

La commission du personnel souhaite que la commune adhère à l'assurance chômage, et propose au CM d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents d'une adhésion révocable auprès de l'assurance chômage.

SIVU DES EAUX DES USAGES

Le Syndicat des Eaux des Usages dessert actuellement 4 communes, dont Marigny-les-Usages et Chanteau faisant partie de l'EPCI L'Agglo. Or le 1^{er} janvier 2017, L'Agglo devient « Communauté Urbaine » et de ce fait prend les compétences obligatoires Eau et Assainissement.

Les communes de Marigny-les-Usages et Chanteau vont devoir signifier au syndicat leur retrait au 1^{er} janvier 2017.

Le syndicat devra modifier ses statuts, et notamment son périmètre de compétence limité à Vennecy et Rebréchien.

Ceci doit intervenir avant la fin de l'année où les municipalités de Vennecy et Rebréchien vont devoir délibérer en Conseil Municipal pour :

- prendre acte du retrait de Marigny-les-Usages et Chanteau,
- valider les statuts et le nouveau périmètre du syndicat,
- désigner les élus les représentant au bureau du syndicat

Questions diverses :

Madame Céline GAUCHER souhaite connaître les suites de la décision d'arrêté de stationnement le long du gymnase qui n'est pas matérialisé. Des commandes de panneaux ont été passées, en attente de livraison.

Madame Joëlle CAPLAIN signale que les murs de la salle polyvalente sont souillés par les déjections des oiseaux (hirondelles). Monsieur Franck DUBOIS prend acte et précise que cela fera partie d'un programme d'entretien général de bâtiments communaux en 2017.

Séance levée à: 21H35

En mairie, le 25/11/2016
Le Maire
Alain DARDONVILLE